

# Note de conjoncture de la récolte 2025

SEMAE  
Section Betteraves et chicorée industrielle  
Novembre 2025

Cette note fait état des éléments de conjoncture économique qui entourent la production de semences de betteraves. L'objectif est de fournir aux opérateurs les évolutions des valeurs de la production, afin de servir de base commune lors des discussions sur les modalités de rémunération, de manière individuelle, ou lors de la tenue de réunions entre agriculteurs multiplicateurs et établissements.

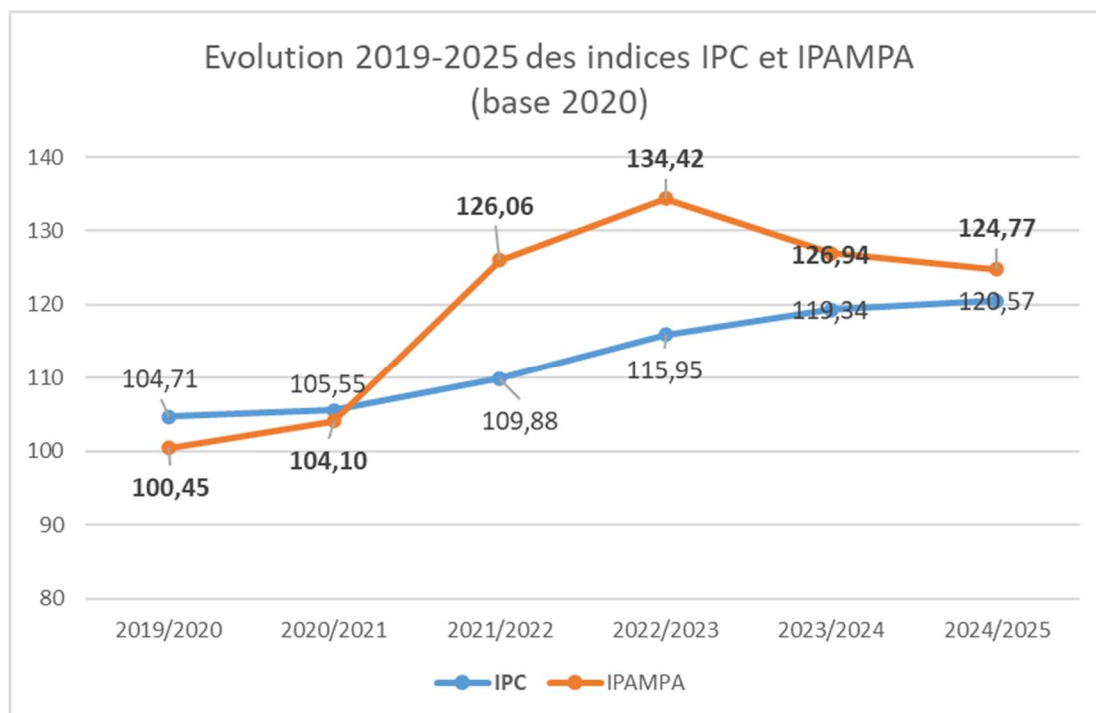


**semae**

Toutes les semences pour demain

# Coûts pertinents de production en agriculture et évolution de ces coûts

Indicateur n°1 : les indices IPC (Indice des Prix à la Consommation) et IPAMPA



Les indices de campagne sont des moyennes des indices fixés mensuellement par l'INSEE<sup>1</sup> sur la période septembre N-1 à août N.

Campagne (n-1)/n	IPAMPA énergie et lubrifiants	IPAMPA engrais et amendements	IPAMPA protection des cultures	IPAMPA matériel	IPAMPA frais généraux	IPAMPA Semences de betteraves industrielles (base 2020)
2019/2020	107,61	102,32	100,40	99,55	99,91	99,63
2020/2021	109,06	109,58	99,46	101,28	100,17	101,03
2021/2022	161,02	208,81	100,69	107,08	101,88	105,54
2022/2023	166,82	207,13	110,46	117,03	105,63	113,67
2023/2024	166,16	148,41	111,33	119,18	108,61	119,76
2024/2025	146,93	150,24	107,33	118,95	110,51	123,54

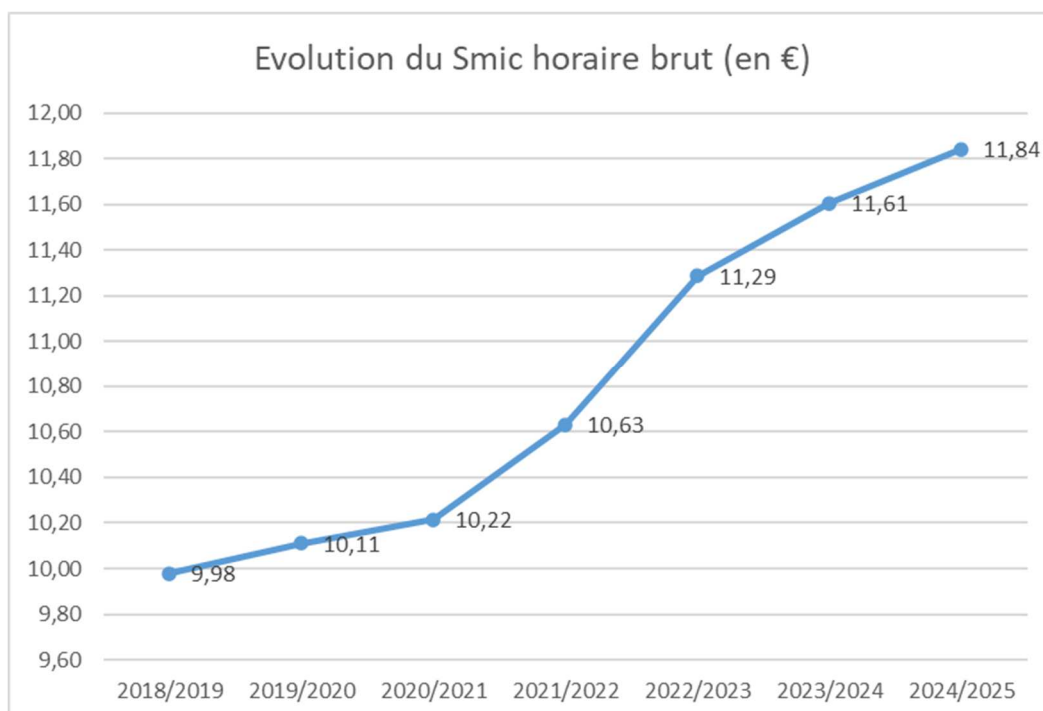
Les indices de campagne sont des moyennes des indices fixés mensuellement par l'INSEE<sup>2</sup> sur la période septembre N-1 à août N. Les données des campagnes 2023/2024 et 2024/2025 ont été mises à jour en novembre 2025.

<sup>1</sup> IPC hors tabac : série INSEE 1759970 / IPAMPA : série INSEE 010777276

<sup>2</sup> IPAMPA énergies et lubrifiants : série INSEE 010777308 / IPAMPA engrais et amendements : série INSEE 010777319 / IPAMPA protection des cultures : série INSEE 010777367 / IPAMPA matériel : série INSEE 010777506 / IPAMPA frais généraux : série INSEE 010777500

## Indicateur n°2 : l'évolution du SMIC

Le SMIC horaire brut sur la campagne est calculé en faisant la moyenne des SMIC horaires bruts (données INSEE<sup>3</sup>) des deux années concernées.



## Indicateur n°3 : indicateur « Coûts de production »

Une étude sur les charges directes de production de semences de betteraves a été réalisée par la FNAMS en 2020 sur la récolte 2019. Cette étude a permis de définir un itinéraire technique de référence auquel ont pu être associés les indices fournis par l'INSEE et permettant d'évaluer l'évolution des coûts de production. Le détail des lignes est présenté sur le site de SEMAE (<https://www.semae.fr/etudes-donnees-statistiques-semences>), Rubrique « Indices de tendance ».

L'évolution annuelle des coûts est celle-ci-dessous.

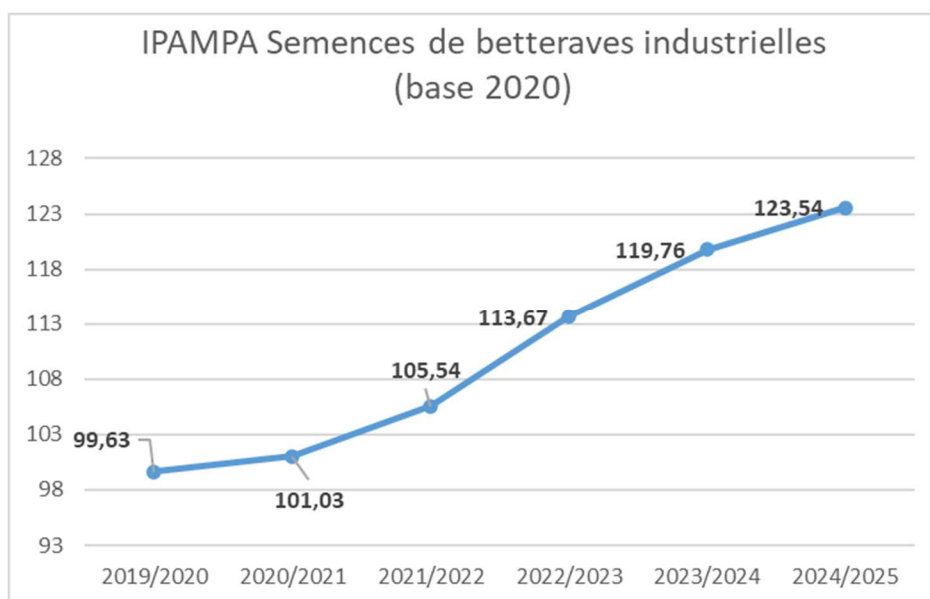
	2021	2022	2023	2024	2025
Charges directes et coût complet de la betterave hybride sucrière repiquée	0,37%	12,87%	8,45%	-2,49%	-0,33%
Charges directes et coût complet de la betterave hybride sucrière en semis direct	0,24%	13,05%	8,67%	-3,03%	-0,62%

Cette évolution ne tient pas compte des charges de structure (MSA, fermage...) ni la rémunération de l'exploitation.

<sup>3</sup> SMIC : série INSEE 000822484

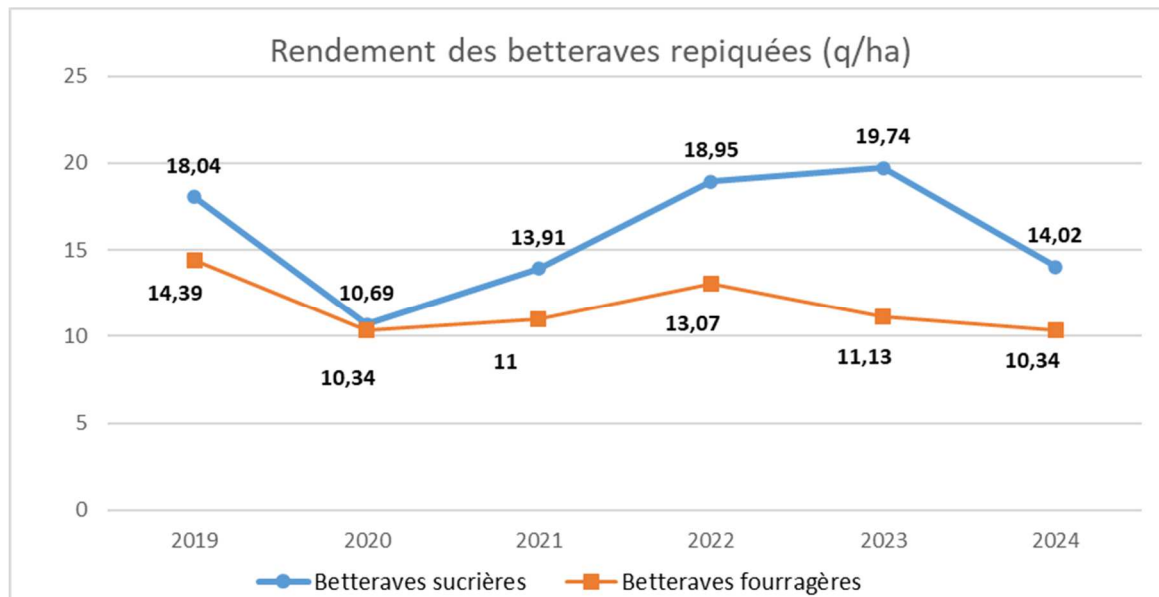
## Prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et évolution de ces prix

### Indicateur n°4 : IPAMPA mensuel – Semences de betteraves industrielles



L'indice de campagne est une moyenne des indices fixés mensuellement par l'INSEE<sup>4</sup> sur la période septembre N-1 à août N.

### Indicateur n°5 : les rendements moyens



Les rendements sont obtenus en divisant les productions brutes pré-nettoyées de l'année sur les surfaces présentées. Le calcul est réalisé sur la base des données SEMAE- Direction de la Qualité et du Contrôle Officiel pour les betteraves fourragères et les betteraves sucrières repiquées.

<sup>4</sup> IPAMPA Semences de betteraves industrielles : série INSEE 010777306

## Indicateur n°6 : évolution des surfaces

Les données utilisées sont les surfaces présentées à la Direction de la Qualité et du Contrôle Officiel pour les années de récolte pour les betteraves sucrières et les betteraves fourragères.

